

La mise sous tutelle des ESPE en trois points

Trame de l'intervention de Muriel Coret
(ÉSPÉ de Poitiers), membre du collectif FDE

1- création écoles comme composantes univ MAIS pas composantes comme les autres
- structure partenariale : plusieurs univ, partenaires extérieurs rectorat... > représentativité des personnels très limitée ; CE avec majorité d'extérieurs et désignés par rapport aux élus (16/30 dans la majorité des ESPE) ; pourtant mêmes missions que CE antérieurs (budget, recrutement, formation...)

2- textes qui cadrent fortement composition des conseils CE et COSP et peu de prise en compte des personnels (cf. Poitiers, pas de 1^{er} degré...) ; des difficultés sur constitution des listes électorales, injonction de parité par collègue etc.
- élaboration des statuts complexe dans ce cadre ! puis RI... urgent d'en mettre le moins possible !
- questions épineuses réglées par conventionnement ou proposition du COSP : qui fait quoi ?
paradoxalement pas du tout de cadrage sur les éléments de formation : M2 ou DU pour les non admis, grandes variations dans les maquettes et les conditions de stage...

3- cohérence d'ensemble sur exclusion des personnels et étudiants et idée que la formation, c'est mieux quand ce ne sont pas des formateurs qui en décident...
cf. dernière déclaration de Filâtre sur lien stage / univ : idée que les établissements 1^{er}/2^s degrés proposent d'accueillir des stagiaires avec projet, équipe et pistes de problématiques qui pourraient être traitées par les mémoires

Très concrètement : menaces sur certains sites ; intégration problématique des personnels 1^{er} et 2^d degré ; intervention de « partenaires professionnels » (cf. AFEV) sur des UE de master avec validation etc.